

PLAN D'ACTION 2005-2006
Forêt Québec





PLAN D'ACTION

de *Forêt Québec*

2005-2006



Le contenu de la présente publication a été rédigé par le ministère des
Ressources naturelles et de la Faune.

DIFFUSION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des communications
5700, 4^e Avenue Ouest, B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8600
1 866 CIYOYEN (1 866-248-6936)

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005
ISBN : 2-550-45116-3
ISSN papier : 1488-3686
ISSN en ligne : 1499-3546
Code de diffusion : 2005-3027

La publication est disponible dans Internet
<http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-foret-qc.jsp>

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE	1
1. PRÉSENTATION DE FORÊT QUÉBEC	2
1.1 Mission et mandats	2
1.2 Organisation	2
1.3 Produits et services	3
1.4 Clientèles	5
1.5 Principes de gestion	5
2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES, ACTIONS DÉTERMINANTES ET CIBLES	6
3. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	9
4. RESSOURCES	10
5. APPROBATION DU PLAN D'ACTION	11
LISTE DES ANNEXES	12
<i>Annexe 1 - Organigramme</i>	13
<i>Annexe 2 - Mandat des directions</i>	14
<i>Annexe 3 - Liste des produits et services</i>	15
<i>Annexe 4 - Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle</i>	16
<i>Annexe 5 - Déclaration de services aux citoyens</i>	17



MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE

Le Plan d'action 2005-2006 de *Forêt Québec* s'inscrit dans le nouveau Plan stratégique 2005-2008 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il présente d'abord l'organisation en décrivant sa mission, ses mandats, ses produits et services et ses clientèles. Le plan identifie les actions déterminantes qui seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques ministériels et fixe les cibles à atteindre.

En 2005-2006, *Forêt Québec* poursuivra la mise en œuvre des engagements pris en 2003 à la *Commission de l'administration publique* pour donner suite aux recommandations du rapport du Vérificateur général portant sur la gestion de la ressource forestière et amorcera, conjointement avec d'autres ministères, la mise en œuvre du plan d'action qui donnera suite aux recommandations de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (*commission Coulombe*) qui seront retenues par le gouvernement. Ces deux chantiers majeurs modifieront les façons de gérer les ressources du milieu forestier, au cours des prochaines années.

Dès cette année, *Forêt Québec* amorcera l'un des virages proposés par la *commission Coulombe* visant la décentralisation et la régionalisation de la gestion du milieu forestier. Ainsi, *Forêt Québec* entend expérimenter, avec les intervenants régionaux et la participation des communautés autochtones concernées, la mise sur pied de commissions régionales et d'autres mesures visant à accroître la participation régionale à la gestion de la forêt publique.

Forêt Québec collaborera à l'application du programme visant une meilleure gestion des ressources du milieu forestier annoncé dans le Discours sur le budget 2005-2006. Ainsi, en plus des montants consacrés aux programmes réguliers, 75 M\$ seront investis, au cours des 3 prochaines années, pour soutenir la mise en valeur des ressources du milieu forestier, améliorer et régionaliser la gestion forestière, accroître les connaissances et favoriser la consolidation et la diversification de l'industrie de la transformation du bois.

Forêt Québec compte sur la compétence, la motivation et l'engagement de ses employés pour réaliser son plan d'action et réussir le virage vers une plus grande régionalisation de la gestion des ressources du milieu forestier, afin de contribuer à faire du Québec un chef de file en matière de développement forestier durable.



PAULE TÉTU, ing. f., M. Sc.

Sous-ministre associée à *Forêt Québec*

1. PRÉSENTATION DE FORÊT QUÉBEC

Forêt Québec est une unité autonome de service au sein du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui met en œuvre les politiques et les programmes élaborés par le secteur des Forêts, en collaboration, notamment, avec les secteurs Faune Québec et Territoire du Ministère.

1.1 Mission et mandats

La **mission** de *Forêt Québec* est de favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources du milieu forestier, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens. Pour ce faire, elle accomplit les **mandats** suivants :

- Réaliser les inventaires forestiers (interprétation des photographies aériennes, cartographie et vérification sur le terrain) ;
- Effectuer et faire exécuter des travaux de recherche et de développement en foresterie ;
- Produire (ou faire produire) les plants requis pour le reboisement des forêts publiques et privées ;
- Réaliser ou superviser la planification forestière (calcul de la possibilité forestière, approbation des plans d'aménagement forestier) ;
- Effectuer le suivi et le contrôle des interventions forestières réalisées par les détenteurs de contrat (mesures de protection du milieu forestier, activités d'aménagement forestier) ;
- Effectuer le contrôle des prélèvements de la matière ligneuse (vérification du mesurage des bois récoltés et perception des droits d'utilisation de la matière ligneuse récoltée sur les forêts publiques).

1.2 Organisation

Forêt Québec est une organisation déconcentrée : environ 80 % de ses employés exercent leurs activités dans 53 points de service répartis sur tout le territoire. En plus des unités de soutien qui relèvent de la sous-ministre associée, l'organisation est constituée de deux directions générales :

- La Direction générale de la connaissance forestière et de la production des plants chapeaute la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants, laquelle comprend six pépinières.
- La Direction générale des services régionaux est composée de la Direction de l'assistance technique et de 9 directions régionales qui comptent 48 bureaux régionaux et locaux pour répondre aux besoins de la clientèle et de la population en matière de foresterie.

Les annexes 1 et 2 présentent l'organigramme et le mandat des directions.

1.3 Produits et services

Forêt Québec offre 21 produits et services qui se regroupent en 6 grandes familles :

L'annexe 3 présente une liste détaillée des produits et services.

Résultats de recherche

Les travaux de recherche sont axés sur l'écologie et le rendement des forêts, la sylviculture des forêts naturelles, l'économie forestière, la protection des écosystèmes forestiers, l'aménagement des plantations et l'amélioration génétique des arbres, des semences, des boutures et des plants. Les résultats sont principalement diffusés sous forme de rapports, de mémoires et d'avis scientifiques et techniques. Ils fournissent à la clientèle et à l'organisation de nouveaux outils et procédés, ainsi que les connaissances requises pour améliorer l'efficacité de l'aménagement durable des forêts et pour accroître les retombées économiques.

Inventaires forestiers

Les connaissances acquises sur la forêt québécoise sont consignées sur des cartes et dans des banques de données qui sont intégrées à un système géomatique. Ce système compile des données recueillies lors des inventaires écoforestiers et il permet de diffuser les renseignements sous forme de cartes numérisées.

Les données d'inventaires servent de base au calcul de la possibilité forestière requis pour attribuer des volumes de bois aux détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Elles sont également essentielles à la planification forestière, à la gestion intégrée des ressources, à la protection de l'environnement forestier et à l'identification d'indicateurs de développement forestier durable.

Les cartes forestières offertes sont variées : cartes écoforestières à l'échelle 1 / 20 000 et 1 / 50 000, districts écologiques à l'échelle 1 / 250 000, dépôts de surface à l'échelle 1 / 50 000 et réseau routier forestier principal. Quant aux banques, elles renferment des données relatives aux superficies et aux volumes ainsi qu'aux composantes écoforestières et physiques du milieu. Pour faciliter l'accès à l'information, des rapports synthèses d'inventaires sont produits.

Les guides de reconnaissance des types écologiques renferment l'information requise pour déterminer le type écologique à partir des clés d'identification du milieu physique, du couvert arborescent, des groupes d'espèces indicatrices, des végétations potentielles, des dépôts de surface et des fiches d'identification des espèces de sous-bois.

Semences et plants de reboisement

Chaque année, des millions de semences servent à produire les plants destinés au reboisement des forêts publiques et privées. Ces semences sont produites de plus en plus à partir d'une centaine de vergers à graines du Ministère (dont une dizaine de vergers de deuxième génération et plus) et sont traitées dans une usine spécialisée. Les plants destinés au reboisement sont cultivés en récipient ou à racines nues, tant dans les pépinières publiques que dans les pépinières privées.

Forêt Québec est également responsable de la planification et de l'organisation de la production, de l'assistance technique aux producteurs et de la distribution des semences et des plants.

Interventions en forêt publique

L'aménagement forestier est planifié sur un horizon de 25 ans dans le plan général d'aménagement forestier (PGAF), de 5 ans dans le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) ou d'un an dans le plan annuel d'intervention forestière (PAIF). Ces trois types¹ de plans sont approuvés en fonction des objectifs de rendement forestier fixés par le ministre.

L'approbation du PGAF par *Forêt Québec* fait partie intégrante du processus d'attribution des volumes de bois aux détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et de contrat d'aménagement forestier (CIAF). Ces attributions constituent le principal levier de développement économique du secteur forestier.

La planification est le fondement d'un bon aménagement forestier et sert, entre autres, à l'émission des permis d'intervention, dont le plus important vise l'approvisionnement des usines de transformation du bois. La gestion des interventions dans les forêts du domaine de l'État comporte également le contrôle de la quantité de la matière ligneuse prélevée et le contrôle de la qualité, aux plans forestier et environnemental, des interventions réalisées par les différents détenteurs de contrat. Ces derniers sont responsables de produire un rapport annuel d'intervention forestière (RAIF) faisant état de la qualité de leurs interventions en forêt. Les rapports sont vérifiés par *Forêt Québec*. Ces vérifications permettent d'établir la conformité des travaux aux normes établies par le gouvernement, en vue de l'autorisation des crédits sur les redevances forestières, et de vérifier l'aptitude des traitements à atteindre les rendements ligneux escomptés. *Forêt Québec* contrôle également la qualité des interventions au plan environnemental et dresse un bilan annuel de la conformité des interventions des détenteurs de contrat avec le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI).

L'approbation des plans d'aménagement et le suivi des interventions sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de rendement et de protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

Développement forestier et de l'emploi

Forêt Québec contribue à l'élaboration des scénarios d'attribution des volumes de bois sur les forêts publiques, en fournissant l'information pertinente. L'organisation participe également à la promotion de l'aménagement forestier durable et à celle des produits forestiers, notamment à l'échelle régionale et locale. De plus, elle collabore à la préparation des conventions d'aménagement forestier (CvAF) et des ententes de développement régional.

Programmes d'aide financière

La gestion des programmes d'aide financière favorise la mise en valeur des forêts publiques et privées, tout en contribuant au développement économique du milieu. Elle

1. À compter du 1^{er} avril 2008, la forme et la teneur des plans seront ajustées pour se conformer aux modifications apportées à la Loi sur les forêts en 2001, de même qu'aux ajustements qui pourront être apportés dans la foulée de la commission Coulombe.

permet aussi de réaliser certains projets conjoncturels, comme le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF — Volets I et II), le *Programme de création d'emplois en forêt*, le *Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée* et les *programmes spéciaux* (ex. : *récupération des bois brûlés*).

1.4 Clientèles

Les produits et services offerts par *Forêt Québec* sont principalement destinés aux utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que :

- les détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ;
- les détenteurs de convention d'aménagement forestier (CvAF), de contrat d'aménagement forestier (CtAF) et de convention de garantie de suppléance ;
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée ;
- les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (SOPFEU et SOPFIM) ;
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier ;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation ;
- les acériculteurs, les producteurs de bleuets, les producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales, les divers groupes d'utilisateurs des autres ressources du milieu forestier, tels les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques ;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques ;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC).

De plus, certains produits et services offerts par *Forêt Québec* intéressent d'autres clientèles, tels les consultants et les établissements d'enseignement et de recherche. Enfin, certaines administrations gouvernementales qui se préoccupent de la gestion des ressources et du développement économique font aussi appel à *Forêt Québec*.

1.5 Principes de gestion

Le présent plan d'action tient compte de la nécessité d'harmoniser le rôle de *Forêt Québec* avec les particularités régionales. Pour le mettre en œuvre, *Forêt Québec* a adopté les principes de gestion suivants :

- Assurer la transparence à tous les niveaux de l'organisation ;
- Favoriser la participation des employés de tous les niveaux par le truchement de nombreux comités d'organisation du travail ;
- Favoriser le travail en équipe, essentiel à la cohérence, grâce à des comités d'intégration et de gestion ;
- Axer la gestion sur les résultats et sur la responsabilisation accrue des employés.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES, ACTIONS DÉTERMINANTES ET CIBLES

Au-delà de l'ensemble de ses activités, *Forêt Québec* entend mettre en œuvre 10 actions déterminantes afin de contribuer plus spécifiquement à l'atteinte des objectifs stratégiques ministériels et mesurer sa performance par rapport à 10 cibles fixées pour 2005-2006 (# 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12 et 14). *Forêt Québec* rendra compte également du coût de revient de ses activités principales et de certains résultats en lien avec sa mission, notamment en mesurant la conformité aux lois et règlements régissant les interventions réalisées par les détenteurs des différents types de contrats d'aménagement forestier (cibles # 8, 9, 11, 13 et 15).

L'annexe 4 présente la liste des indicateurs par produits et services et par clientèle.

ORIENTATION STRATÉGIQUE AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
1. Adhérer aux objectifs de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> (annexe 5)	1. Respecter dans 100 % des cas les 4 objectifs de qualité inscrits dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>

ORIENTATION STRATÉGIQUE CONTRIBUER À LA PROTECTION ET À LA CONSERVATION DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

OBJECTIF STRATÉGIQUE POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
2. Continuer de mettre en œuvre le plan d'action déposé à la Commission de l'administration publique à la suite du Rapport du Vérificateur général du Québec de décembre 2002	2. Rendre compte de l'état d'avancement des mesures correctrices sous la responsabilité de <i>Forêt Québec</i>
3. Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action gouvernemental découlant des recommandations de la commission Coulombe	3. Rendre compte de l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action 4. Rendre compte de l'état d'avancement des mesures liées au plan d'action et sous la responsabilité de <i>Forêt Québec</i>

ORIENTATION STRATÉGIQUE **CONTRIBUER À LA PROTECTION ET À LA CONSERVATION DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (suite)**

OBJECTIF STRATÉGIQUE **POURSUIVRE L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES RELATIVES À L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
4. Réaliser le quatrième programme décennal d'inventaire forestier	5. Réaliser 100 % des activités prévues <i>Mesurer le coût de réalisation par km²</i>
5. Acquérir et diffuser de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière	6. Réaliser 100 % des activités prévues en matière de recherche forestière

OBJECTIF STRATÉGIQUE **CONTINUER À ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
6. Poursuivre le programme d'amélioration qualitative des plants produits pour le reboisement	7. Faire passer de 76 % à 80 % la proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement <i>Mesurer le coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de 120 cm³ et moins</i> <i>Mesurer le coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de plus de 120 cm³</i>
7. S'assurer du respect des stratégies d'aménagement	8. Mesurer et rendre compte de l'état d'avancement de la stratégie d'aménagement planifiée par les détenteurs de contrat 9. Rendre compte du taux de conformité des interventions des détenteurs de contrat aux normes de rendement inscrites au <i>Manuel d'aménagement forestier</i>

OBJECTIF STRATÉGIQUE CONTINUER À ASSURER LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DES
RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (suite)

ACTION DÉTERMINANTE	CIBLE
8. Effectuer le suivi et le contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD)	10. Vérifier, après traitement, 50 % des superficies reçues pour les TSAPD <i>Mesurer le coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés</i> <i>Ratio : coût de vérification des TSAPD / crédits accordés</i>
9. Effectuer le suivi et le contrôle des interventions de prélèvement de la matière ligneuse	11. Rendre compte du taux de conformité aux normes d'acceptation ² des TSAPD 12. Réaliser 100 % des objectifs de vérification du mesurage ³ des bois récoltés <i>Coût de vérification du mesurage par m³ de bois récolté</i> <i>Ratio : coût de vérification du mesurage / redevances brutes</i>
10. Effectuer le suivi et le contrôle des mesures de protection de l'environnement	13. Rendre compte des résultats de la vérification du mesurage des bois récoltés 14. Réaliser 100 % des objectifs de vérification ⁴ du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) <i>Coût de vérification du RNI par hectare de bois récolté</i> 15. Rendre compte du taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les détenteurs de contrat

2. Les normes d'acceptation font référence au document *Instructions relatives à l'application du Règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits*.

3. Un plan annuel de vérification est établi en fonction des autorisations de mesurage émises, en cours d'année, aux titulaires des permis d'intervention forestière. La vérification comprend des actes en dehors des heures normales de travail.

4. Les objectifs de vérification sont décrits dans le *Cahier d'instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*.

3. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Par ailleurs, Forêt Québec réalise d'autres activités pour lesquelles les gestionnaires rendent compte aux autorités des résultats quant à des cibles communes à toutes les directions régionales ou à des cibles complémentaires à certaines d'entre-elles.

Ces objectifs opérationnels contribuent à la mission de Forêt Québec en favorisant la mise en valeur, la conservation et la protection des ressources du milieu forestier; ces objectifs opérationnels concernent les activités suivantes :

Planification forestière

- réalisation des calculs de possibilité ligneuse
- approbation des plans d'aménagement forestier

Suivi et contrôle des activités d'aménagement forestier et de prélèvement de matière ligneuse

- vérification des superficies dont les détenteurs de contrat ont fourni des données de suivi du Manuel d'aménagement forestier
- vérification avant traitement de 3 traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (TSAPD) ciblés (dégagement, éclaircie précommerciale, coupe partielle)
- vérification après traitement des 3 TSAPD ciblés au moyen de la méthode du suivi parallèle
- vérification des périmètres des TSAPD
- vérification des pièces justificatives des coûts d'exécution des traitements sylvicoles
- vérification de la mesure des glanures
- vérification du mesurage en dehors des heures normales de travail
- vérification du dépassement du volume autorisé et application de la réduction du volume autorisé au permis
- réalisation du bilan de la matière ligneuse (possibilité forestière, volume attribué, volume récolté et mesuré, autres volumes affectés par les opérations de récolte)

Suivi et contrôle des mesures de protection de l'environnement

- vérification des cas d'orniérage
- vérification des pertes de superficies productives
- vérification des cas d'érosion
- suivi des non-conformités au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI)

Pour chacune de ces activités, des cibles annuelles sont fixées et un suivi interne est réalisé régulièrement au comité de gestion des services régionaux.

4. RESSOURCES

Pour atteindre ses objectifs, *Forêt Québec* compte sur un personnel compétent dont les deux tiers sont spécialisés en foresterie ou dans des domaines connexes. Pour l'année 2005-2006, *Forêt Québec* dispose d'un budget total de 278,2 M\$⁵, dont 196,8 M\$ et 1 858 personnes (ETC) pour livrer divers produits et services.

PRODUITS ET SERVICES	BUDGET (M\$)	EFFECTIF (ETC)
Résultats de recherche	19,1	152
Inventaires forestiers	24,3	128
Semences et plants de reboisement	48,3	437
Interventions en forêt publique	105,1	1 141
Total partiel des produits et services	196,8	1 858
Contribution à SOPFEU et SOPFIM	17,6	—
Programmes (forêt privée, autres)	63,8	—
TOTAL	278,2	1 858

Par ailleurs, *Forêt Québec* assure la perception des droits d'utilisation de la matière ligneuse récoltée sur les forêts publiques :

PRÉVISION POUR L'ANNÉE 2005-2006 ⁶	(M \$)
Revenus bruts (redevances forestières)	386
Crédits sur les redevances forestières (travaux sylvicoles)	205

5. Ce montant ne comprend pas les mesures de soutien à une meilleure gestion forestière annoncées lors du Discours sur le budget 2005-2006 (75 M\$ pour 3 ans).

6. Il s'agit des prévisions établies en début d'année financière.

5. APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action 2005-2006 de *Forêt Québec* a été soumis au sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Normand Bergeron, qui l'a approuvé le 13 octobre 2005, à Québec.

NORMAND BERGERON

Sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Organigramme

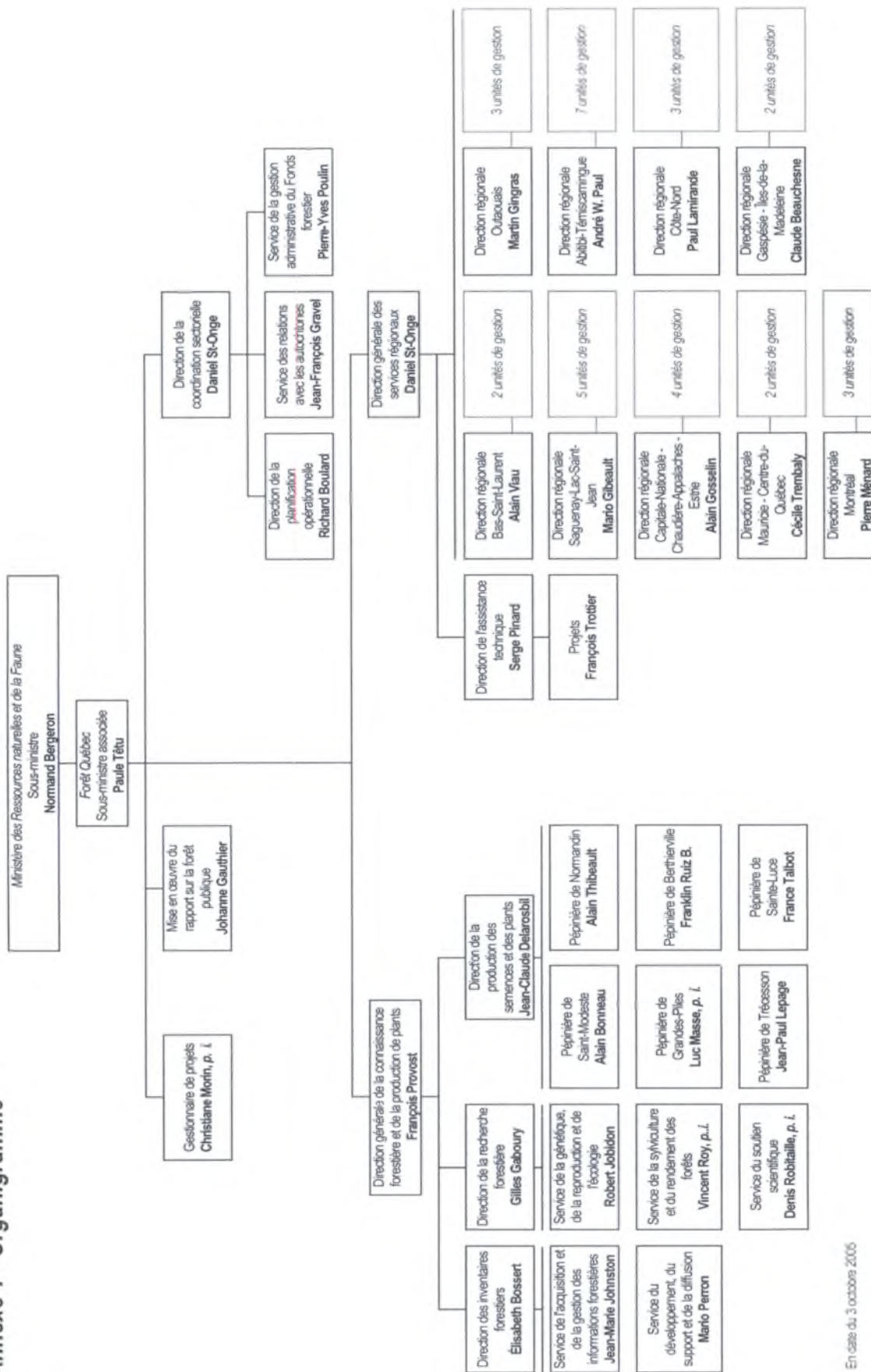
Annexe 2 - Mandat des directions

Annexe 3 - Liste des produits et services

Annexe 4 - Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle

Annexe 5 – Déclaration de services aux citoyens

Annexe 1 - Organigramme



En date du 3 octobre 2006

Annexe 2 - Mandat des directions

Forêt Québec dispose d'un réseau largement déconcentré, avec sa Direction générale des services régionaux qui chapeaute la Direction de l'assistance technique ainsi que les 9 directions régionales, composées de 48 bureaux régionaux et locaux. *Forêt Québec* compte également la Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants, laquelle est constituée de la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants. En outre, les unités de soutien qui relèvent de la Direction de la coordination sectorielle offrent les services de relations avec les autochtones, de gestion administrative du Fonds forestier et d'expertise dans les domaines stratégiques. Enfin, la Direction de la mise en œuvre du rapport sur la forêt publique a le mandat de coordonner le plan d'action relatif aux changements à apporter au régime forestier, tel que retenus par le gouvernement suite aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

La Direction générale des services régionaux

Les neuf directions régionales sont les portes d'entrée pour la clientèle en matière de foresterie. Leur rôle principal consiste à exercer les fonctions qui leur sont déléguées par l'État en matière de gestion des ressources du milieu forestier, dont la détermination de la possibilité forestière, la supervision, l'analyse et l'approbation des plans d'aménagement forestier, ainsi que le suivi des interventions dans les forêts publiques. Elles doivent donc acquérir des connaissances sur la forêt et fournir une expertise en vue de l'élaboration des lois, des règlements et des programmes forestiers. Enfin, elles gèrent les programmes forestiers et elles assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux.

La Direction de l'assistance technique seconde le directeur général et les gestionnaires régionaux dans le but d'améliorer les services à la clientèle et d'assurer l'équité et la cohérence des interventions, ainsi que leur conformité aux orientations de la direction. Elle intervient dans les domaines du mesurage et de la facturation des bois, de la délivrance des permis d'intervention, de la construction des ponts et des chemins forestiers, de l'utilisation polyvalente du milieu forestier et de l'exécution des traitements sylvicoles.

Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants

La Direction de la recherche forestière planifie, coordonne, réalise et finance des travaux de recherche-développement qui visent à répondre aux besoins de la clientèle en matière d'aménagement des ressources du milieu forestier. Ces travaux touchent les aspects écologique, biophysique et économique de la foresterie. Avec le soutien des organismes intéressés, elle assure la diffusion des nouvelles connaissances, des pratiques et des outils novateurs, au bénéfice de sa clientèle.

La Direction des inventaires forestiers fournit l'expertise en matière d'acquisition et d'analyse des données sur les écosystèmes forestiers, qui contribuent à définir les objectifs de mise en valeur et d'utilisation des ressources forestières. Elle recueille diverses données d'inventaire, compile, traite et gère ces données au moyen du Système d'information écoforestière (SIEF), dont elle assure l'entretien. Enfin, elle diffuse ses produits auprès de divers groupes de clients.

La Direction de la production des semences et des plants chapeaute 6 pépinières publiques, un centre de bouturage et un centre de traitement des semences. Elle est responsable de coordonner la production des plants améliorés par sélection de semences de qualité supérieure, tant en pépinières publiques que privées, en quantité suffisante pour combler les besoins de reboisement. Actuellement, quelque 130 millions de plants sont requis chaque année pour maintenir le rendement des forêts du Québec.

Annexe 3 - Liste des produits et services

1. Résultats de recherche
 - Résultats de recherche et développement
2. Inventaires forestiers
 - Données et cartes écoforestières
 - Guides de reconnaissance des types écologiques
3. Semences et plants de reboisement
 - Semences forestières
 - Plants destinés au reboisement
4. Interventions en forêt publique
 - Documents relatifs aux droits d'usage⁷
 - Rapport des possibilités forestières et du rendement ligneux des forêts
 - Plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestier approuvés
 - Permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
 - Permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier⁸
 - Bilan des suivis et contrôles des activités d'aménagement forestier (traitements sylvicoles)
 - Bilan du contrôle des prélèvements de la matière ligneuse
 - Bilan des suivis et contrôles des mesures de protection environnementale
 - Voirie forestière
 - Dossiers d'infraction
5. Développement forestier et de l'emploi
 - Expertise en matière de développement régional
 - Données et informations résultant des consultations du milieu
 - Promotion de l'aménagement forestier durable, du développement économique et des produits forestiers
6. Programmes d'aide financière
 - Aide à la mise en valeur de la forêt privée
 - Programme de création d'emplois en forêt
 - Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

7. Permis d'usine de transformation du bois ; contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier ; contrat d'aménagement forestier ; garantie de suppléance ; convention d'aménagement forestier ; convention pour une forêt d'enseignement et de recherche ; convention pour une forêt d'expérimentation ; entente de développement régional.

8. Approvisionnement d'usine de transformation du bois à des fins de production énergétique ou métallurgique ; récolte d'arbustes et d'arbrisseaux ; expérimentation et recherche ; aménagement faunique, récréatif ou agricole ; récolte de bois de chauffage à des fins commerciales ; récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ; culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ; travaux d'utilité publique ; activités minières.

Annexe 4 - Liste des indicateurs par produits et services et par clientèle

PRODUITS ET SERVICES PAR ACTIVITÉS		INDICATEUR DE PERFORMANCE		INDICATEUR DE RÉSULTATS (en lien avec la mission)
		Efficacité	Efficience	
INVENTAIRES FORESTIERS	Taux de réalisation du 4^e programme d'inventaire forestier	Coût de réalisation par km²	—	—
RECHERCHE FORESTIÈRE	Taux de réalisation des activités prévues en matière de recherche forestière		—	—
SEMENTES ET PLANTS DE REBOISEMENT	Proportion des plants à rendement supérieur livrés à des fins de reboisement	- Coût par mille plants d'épinette noire produits en récipient de : 120 cm³ et moins - plus de 120 cm³		—
INTERVENTIONS EN FORÊT PUBLIQUE				
Planification forestière		—	—	État d'avancement de la stratégie d'aménagement planifiée par les détenteurs de contrat
Suivi et contrôle des activités d'aménagement forestier et de prélèvement de matière ligneuse	Taux de vérification, après traitement, des traitements sylvoles admissibles en paiement des droits (TSAPD)	- Coût de vérification des TSAPD par hectare de traitements vérifiés - Ratio : coût de vérification des TSAPD / crédits accordés		Taux de conformité aux normes de rendement inscrites au <i>Manuel d'aménagement forestier</i> des interventions réalisées par les détenteurs de contrat
	Taux de réalisation des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés	- Coût de vérification du mesurage par m³ de bois récolté - Ratio : coût de vérification du mesurage / redevances brutes		Taux de conformité aux normes d'acceptation des TSAPD
	Taux de réalisation des objectifs de vérification du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	Coût de vérification du RNI par hectare de bois récolté		Taux de conformité du mesurage des bois récoltés
Suivi et contrôle des mesures de protection de l'environnement				Taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées par les détenteurs de contrat
CLIENTÈLES		INDICATEUR RESPECT DES DÉLAIS DE SERVICE		INDICATEUR D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ
- Détenteurs de contrat (CAAF, CVAF, CIAF) et de convention de garantie de suppléance - Organismes liés à la gestion de la forêt privée - Organismes de protection (SOPFEU, SOPFIM) - Communautés autochtones - Industriels (bois, papier, autres) - Producteurs de bois de chauffage et utilisateurs des autres ressources - Citoyens (bois de chauffage domestique) - Administrations locales et régionales		- Taux de respect des délais de service (pour chacun des 4 objectifs) : - Accueil des visiteurs en moins de 10 minutes - Réponse à la correspondance en moins de 10 jours ouvrables - Accusé réception du courrier électronique en moins d'un jour ouvrable - Accusé réception d'une plainte écrite en moins de 5 jours ouvrables		- État d'avancement des actions correctrices sous la responsabilité de Forêt Québec relativement à la mise en œuvre du plan d'action déposé à la <i>Commission de l'administration publique</i> à la suite du <i>Rapport du Vérificateur général du Québec</i> sur la gestion des forêts publiques - État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental découlant des recommandations de la <i>commission Coulombe</i> - État d'avancement des mesures liées au plan d'action gouvernemental découlant des recommandations de la <i>commission Coulombe</i>, sous la responsabilité de Forêt Québec

Annexe 5 - Déclaration de services aux citoyens

NOTRE ENGAGEMENT

Le Ministère et son personnel s'engagent à vous fournir des services de qualité dans un délai raisonnable. Ainsi, nous nous engageons à vous donner satisfaction. Le personnel auquel vous vous adresserez adhère aux principes suivants :

ACCESSIBILITÉ ET DILIGENCE Notre priorité : être facilement accessibles et vous offrir un service rapide

- Points de service dans toutes les régions du Québec
- Information regroupée et services accessibles par les moyens suivants :
 - par téléphone
 - par Internet
 - par télécopieur
 - par la poste
 - à nos comptoirs

COURTOISIE ET RESPECT Notre priorité : être courtois et équitables envers vous

- Accueil personnalisé
- Écoute attentive
- Traitement équitable

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ Notre priorité : assurer la protection de l'information

- Protection des renseignements personnels
- Sécurité des transactions électroniques

SIMPLICITÉ ET FIABILITÉ Notre priorité : faciliter vos démarches

- Guides et formulaires simplifiés
- Procédures allégées
- Langage clair et compréhensible
- Information juste et précise

EFFICACITÉ ET COMPÉTENCE Notre priorité : maintenir une équipe qualifiée et rigoureuse à votre service

- Amélioration continue des façons de procéder
- Évaluation continue des attentes et de la satisfaction de notre clientèle

NOS OBJECTIFS DE QUALITÉ

Pour répondre à vos attentes nous nous engageons à vous fournir rapidement une information de qualité tout en vous assurant de la confidentialité et de la sécurité des renseignements que vous nous transmettez.

Il nous importe de répondre à votre demande dès votre premier contact avec nous. À cet effet, nous ferons tout pour ne pas vous référer à plus de deux personnes une fois que votre demande aura été confiée à un représentant du Ministère.

EN MATIÈRE DE SERVICES, CES OBJECTIFS SONT LES SUIVANTS :

- | | |
|------------------------------------|---|
| Si vous nous rendez visite : | - vous accueillir avec respect, courtoisie et professionnalisme à nos points de service dans un délai de 10 minutes après votre arrivée |
| Si vous nous écrivez : | - accuser réception de votre courriel dans un délai d'un jour ouvrable
- répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables après sa réception; dans le cas d'un délai supérieur, nous accuserons réception de votre demande et vous informerons des coordonnées de la personne responsable du suivi du dossier |
| Si vous souhaitez porter plainte : | - accuser réception de votre plainte écrite dans un délai de 5 jours ouvrables |

Ces 4 objectifs de qualité sont mesurés et Forêt Québec en rendra compte dans son Rapport de gestion 2005-2006.

Par ailleurs, si vous nous téléphonez, nous comptons respecter les délais suivants⁹ :

- répondre au téléphone à l'intérieur d'un délai de 30 secondes
- retourner votre appel téléphonique dans un délai de quatre heures ouvrables après la réception de votre message

9. Forêt Québec n'a pas mis en place un mécanisme de mesure pour rendre compte du résultat de ces 2 objectifs de qualité.



BUREAUX RÉGIONAUX ET LOCAUX

■ BAS-SAINT-LAURENT (01)

Bureau régional (418) 727-3710
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207-9
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Rimouski (418) 727-3710
Rivière-du-Loup (418) 862-8213
Amqui (418) 629-3068
Pépinière de Sainte-Luce (418) 739-4819
Pépinière de Saint-Modeste (418) 862-5511

■ SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)

Bureau régional (418) 695-8125
3950, boul. Harvey, 3^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Chicoutimi (418) 698-3660
Saint-Félicien (418) 679-3700
Roberval (418) 275-2461
Alma (418) 668-8319
Dolbeau-Mistassini (418) 276-1400
Pépinière de Normandin (418) 274-7052

■ CAPITALE-NATIONALE (03)

Bureau régional (418) 643-4680
1685, boul. Hamel, bureau 1.14
Québec (Québec) G1N 3Y7

Sainte-Catherine-de-
la-Jacques-Cartier (418) 875-4266
La Malbaie (418) 665-3721

■ MAURICIE (04)

Bureau régional (819) 371-6151
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Shawinigan-Sud (819) 536-2695
La Tuque (819) 523-9566
Pépinière de Grandes-Piles (819) 538-8691

■ ESTRIE (05)

Sherbrooke (819) 820-3190
Lac-Mégantic (819) 583-1141

■ MONTRÉAL (06)

Bureau régional (514) 873-2140
545, boul. Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

■ OUTAOUAIS (07)

Bureau régional (819) 772-3487
170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.340
Gatineau (Québec) J8X 4C2

Fort-Coulonge (819) 683-2626
Gatineau (819) 986-1280
Maniwaki (819) 449-3333

■ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

Bureau régional (819) 763-3388
70, boul. Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Ville-Marie (819) 629-6494
Rouyn-Noranda (819) 763-3388
Val-d'Or (819) 354-4611
Senneterre (819) 737-2350
La Sarre (819) 339-7521
Amos (819) 444-5238
Pépinière de Trécesson (Amos) (819) 444-5447

■ CÔTE-NORD (09)

Bureau régional (418) 295-4676
625, boul. Laffèche, R.C. 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Les Escoumins (418) 233-2232
Forestville (418) 587-4445
Baie-Comeau (418) 295-4567
Sept-Îles (418) 964-8300
Havre-Saint-Pierre (418) 538-2939

■ NORD-DU-QUÉBEC (10)

Chibougamau (418) 748-2647
Lebel-sur-Quévillon (418) 755-4838

■ GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)

Bureau régional (418) 388-2125
195, boul. Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0

Caplan (418) 388-2125
Gaspé (418) 360-8371
Sainte-Anne-des-Monts (418) 763-5581

■ CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

Saint-Georges (418) 226-3400
L'Isletville (418) 247-3972

■ LANAUDIÈRE (14)

Sainte-Émélie-de-l'Énergie (450) 886-0916
Pépinière de Berthierville (450) 836-3787

■ LAURENTIDES (15)

Mont-Tremblant (819) 425-6375
Mont-Laurier (819) 623-5781

■ MONTRÉGIE (16)

Granby (450) 776-7262

■ CENTRE-DU-QUÉBEC (17)

Victoriaville (819) 752-9754

AUTRE BUREAU DE FORÊT QUÉBEC

Direction de la recherche forestière
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8 (418) 643-7994

AUTRES UNITÉS ADMINISTRATIVES

880, CHEMIN SAINTE-FOY

Direction générale
des services régionaux (418) 627-8652
Direction des inventaires forestiers (418) 627-8669
Direction de la production
des semences et des plants (418) 627-8660
Direction de l'assistance technique (418) 627-8656
Direction de la coordination sectorielle (418) 627-8652

Forêt Québec

880, chemin Sainte-Foy,
10^e étage,
Québec (Québec)
G1S 4X4
Tél. : (418) 627-8652

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Service aux citoyens
5700, 4^e Avenue Ouest, local B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Courrier électronique :
service.citoyens@mrnf.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca

Télécopieur : (418) 643-0720

Région de la Capitale-Nationale
(418) 627-8600

Ailleurs au Québec
1 866 CITOYEN
1 866-248-6936

Heures régulières de bureau

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h 30

SERVICE AUX CITOYENS

Vous écouter pour mieux vous répondre

Vos remarques et vos commentaires sont importants ;
n'hésitez pas à nous en faire part. De plus, si vous
croyez que vos démarches n'ont pas été accueillies
avec toute l'attention désirée, vous pouvez nous
contacter par écrit, par courrier électronique, par
télécopieur ou par téléphone.